252

suite du Traité de Paix, qu'en tant qu'il suppose: Que si l'on recherchoit avec soin, le motif de la Reconciliation imprevue de l'Empereur avec le Roi d'E/pagne, on auroit heu de croire, qu'elle avoit sa source dans le dessein, que la Maison d'Autriche n'abandon e jamais de rendre l'Empire hereditaire dans fa Famille; Que l'Empereur n-ayant point d'Enfans mâies, on iui avoit apparenment propose le mariage de sa Fille ainée avec l'Infant Dom Char. les, & que si ce Mariage venoit à se conclure, les Enfans qui en naîtroient pourroient un jour reunir en leur personne, non sculement les Esats hereditaires de la Maison d'Autriche, & l'Empire d'Allemagne, mais aussi la Monarchie d'Espagne, en ensuite, peut être, celle de France. Mais avec la permission de ce Ministre, on peut lui repondre, que s'il est permis en des matieres si importantes, d'attribuer aux plus grands Princes des desseins tels qu'on veut les suppoter, sur des aparenment, sur des peut-étre, & sur des futurs contingens, rien n'empêchera le premier venu de dire, que son recherchoit avec soin le motif de l'Alliance inopinée, dernierement conclue à Hannover, on auroit lieu de croire, qu'elle avoit sa source dans le dessein qu'on n'y a jamais abundonné, de profiter avec loin de toutes les occasions pour s'agrandir; que cette Cour se trouvant aujourd'hui en état de piédominer fur la plûpart des Puissances de l'Europe, & oubliant tout ce que la Madon d'Autriche a fait pour elle, se propose aparenment, de se mettre à la tête d'une puissante ligue, sous prétexte en partie des interêts de la Religion Protestante, dont elle pourroit se faire declarer Protectrice; & en partie des prétendus Griefs politiques de quelques Princes de l'Empire, aufquels pourtant S. M. I. n'a jamais donné aucun sujet; Que c'est, pent-etre,